

BNOME

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achats, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Toute commande ne sera définitive qu'après avoir été acceptée par nos soins.

VENTES

Toute commande passée par nos clients entraîne leur adhésion sans réserve aux présentes conditions générales et leur renonciation à toutes conditions qui figureraient sur leur propre bon de commande ou toute autre document s'y rapportant.

Nos marchandises sont prises et payables à notre siège : aucun mode de règlement ne fait dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire (loin°80-335 du 12/05/1980 - J.O. du 13/05/1980).

Le non-paiement d'une échéance quelconque entraînera automatiquement l'exigibilité de la totalité du solde restant dû et la suspension des livraisons.

Nous avons pris le plus grand soin à la réalisation de ce catalogue. Les erreurs de composition, photos, etc. ou les modifications d'articles et de conditionnement ne sauraient engager notre responsabilité. Les informations données dans ce catalogue ne sont données qu'a titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis

EXPEDITIONS ET FRANCO

Les marchandises voyages aux risques et péril du destinataire, même s'il y a Franco de port et d'emballage pour les quantités importantes. En cas d'avaries survenues au cours du transport, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du code du commerce.

Vous avez un manquant :

Vous faites des réserves immédiates en notant sur le bordereau de livraison du transporteur le nombre de colis manquants, même si la palette est filmée. Elle n'est pas une unité de compte, de facturation ou de transport.

Vous signez, apposez votre cachet, et faites signer le livreur.

Il y a des avaries apparentes ou des traces d'effraction des colis :

- Vous décidez d'accepter les colis sous réserves d'inventaire des dégâts. Vous notez alors sur le bordereau de livraison du transporteur la nature des avaries apparentes, signez, apposé votre cachet et faites signer le livreur.
- Vous décidez de refuser le colis en raison de son trop mauvais état : Vous notez alors sur le bordereau de livraison du transporteur la mention : « colis en mauvais état, refusé ».

Il faut savoir que mentionner : « SOUS RESERVE DE DEBALLAGE » sur le bordereau de livraison n'a aucune valeur juridique. L'inobservation de ces trois formalités revient à dégager la responsabilité du transporteur.

ASSURANCE

L'assurance étant à la charge du destinataire, nous assurons les envois que sur demande expresse du client.

RETOURS PRODUITS

Toute marchandise retournée sans entente et émission d'un numéro de retour sera refusée.

Les marchandises non conformes (ancienne présentation, articles non paquetés...)abîmées ou dégradées ne sont pas créditées.

OUVERTURE DE COMPTE

Pas de minimum de commande

RIB + Kbis à fournir

Modalite de reglement : paiement à la commande sans escompte

En cas de contestation, le tribunal de commerce de PARIS sera seul compétent. Cette clause annule toute clause contraire pouvant figurer sur les documents commerciaux de nos correspondants. Le droit applicable est le droit français.